

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 32
Votants : 33

Date de convocation
22/04/2026

**Date de publication
de la convocation :**
22/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme BARDIN Isabelle - M.DELATTRE André - Mme FEGUIRI Christelle - M. NOIROT Pascal - Mme CADOUOT Christine - M. VADOT Thierry - M. BLUME Pierre - Mme VICTOR Catherine - M. MOREL Jacques - M. DORMOY Jean-Pierre - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. CHEVALIER Philippe - M. RECOUVREUX Christophe - M.CHAMINADE Denis - M. MERGEY Dominique - M. DURANDIN Thierry - Mme MARTENOT Séverine - Mme REGAZZONI Isabelle - Mme GUILBERT Nathalie - M.MERLE Jean-Luc - Mme FAHY Laure - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme LEJEUNE-BLASER Sandra - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme BARKAOUI Séline - Mme TASSIN Jade - Mme MANSOURI Lisa

Absente excusée et représentée : Mme ROMAN Yolaine (procuration à Mme FAHY Laure)

A été nommée secrétaire : Mme MANSOURI Lisa

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2025

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal,

Vu le bilan des acquisitions et cessions opérées au cours de l'exercice budgétaire 2025 ci-dessous,

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Surface du bien	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession l'acquisition	Montant
---	--------------	------------------------	-----------------	----------------------	--------------------	--------------------------	--	---------

VENTES

Terrain	Le Bois du Roy	AR 269	30 ca		COMMUNE	M. DESESTRET Mme JULIEN	Acte notarié du 14/01/2025 2025-01	630.00 €
---------	----------------	--------	-------	--	---------	----------------------------	--	----------

Terrain à bâtir	Es Genevres	ZE 236	1 a 24 ca		COMMUNE	SCI ADPR FONCIER	Acte notarié du 28/01/2025 2025-02	8 928.00 €
Terrain	L'Aige Goulot	AL 124	2a 31ca		COMMUNE	SCI CHANET	Acte notarié du 15/09/2025 2025-10	6 350.00 €
Terrain	Rue Pierre-Henri Spaak	AL 96	3a 68ca		COMMUNE	SCI DES TERRES D'OR	Acte notarié du 15/09/2025 2025-09	29 440.00 €
Terrain	Paquier du Grand Marais	AH 56	3a 01ca		COMMUNE	SCI MENUISIERS 26	Acte notarié du 23/09/2025 2025-11	14 000.00 €
		AH 72	1a 76ca					
Terrain	Boulevard de l'Europe	ZE 234 ZE 250 ZE 251 ZE 252	16a 69ca		COMMUNE	EPCI DIJON METROPOLE (aire de covoiturage)	Acte administratif du 18/08/2025 2025-08	660.00 €

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Surface du bien	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession l'acquisition	Montant
---	--------------	------------------------	-----------------	----------------------	--------------------	--------------------------	--	---------

ACQUISITIONS

Terrain	Sur la Goulotte	AK 17 AK 22	24a 79ca		Indivision LIMONIER	COMMUNE	Acte notarié du 28/03/2025 2025-05	7 440.00 €
Terrain	BD JFK 37 Av Égalité	AK 328	97ca	SCCV CORCELLE	CDB IMMO + ISAMI	COMMUNE	Acte administratif du 14/04/2025 2025-07	1.00 €

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Surface du bien	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession l'acquisition	Montant
---	--------------	------------------------	-----------------	----------------------	--------------------	--------------------------	--	---------

ÉCHANGES DE PROPRIÉTÉS

Terrain	Le Bois du Roy	AR 267	3a 1ca		COMMUNE	M. MME VUILLAUME	Acte administratif du 20/01/2025 2025-03	Sans soulte (valeur 6 320,00€)
Terrain	La forêt	ZA 568	3a 5ca		M. MME VUILLAUME	COMMUNE		

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Surface du bien	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession l'acquisition	Montant
---	--------------	------------------------	-----------------	----------------------	--------------------	--------------------------	--	---------

BIENS SANS MAITRE

Terrain	Sur la Goulotte	AK 21	14a 18ca		TRANSFERT Biens sans maîtres	COMMUNE	Acte administratif du 17/04/2025 2025-06	PAS DE VALEUR COMPTABLE intégration pour 100€
---------	-----------------	-------	----------	--	------------------------------	---------	---	---

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

-APPROUVE le bilan 2025 des cessions et acquisitions immobilières tel que présenté ;

-DONNE à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 28 avril 2026

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

La Secrétaire de séance,


Guillaume RUET




Lisa MANSOURI